Chûte accidentelle. — Un homme de peine, Désiré Bertrand, est tombé, mardi dans l'après-midi, place Nadaud, d'un camion qu'il avait chargé de balles de laine et qui venait de se mettre en marche.

Relevé aussitôt par son compagnon, le conducteur du camion, et plusieurs personnes, Bertrand fut placé dans un fiacre, requis par un sergent de ville, et conduit à l'Hôtel-Dieu.

L'une des roues, en passant sur la jambe gauche, lui avait fait une blessure, peu grave, par bonheur, mais qui nécessitera plusieurs jours de repos.

L'état d'Adolphe N., blessé par un train, près du passage de l'Allumette, était plus satisfaisant mardi que la veille. Le jeune homme avait passé une nuit calme, et le bras atteint allait mieux.

La situation dans laquelle se trouve Adolphe N... restant, néanmoins, toujours grave, M. le docteur Butruille, qui le soigne, ne s'était pas prononcé.

L'affaire des frères Fournier, qui devait venir aujourd'hui, mercredi, devant la cour d'assises de Douai, est remise à la prochaine session.

Chronique colombophile. — Résultat du 4e concours de l'*Union fédérale colombophile* sur Chantilly le 22 mai 1887, offert par la société *Le Martinet*, établie chez le sieur Louis Meunier, 45, rue Vancanson, 685 pigeons lâchés à 6 heures, beau temps, vent nord-ouest, convoyeur Joseph Dedoncker, 26 paniers.

1er prix, Jérôme Stoffinn, 8 h. 42 H ; 2e. Blonde, 8.43 HP ; 3e, H. Salembier, 8.44 HPP ; 4e, L. Renard, 8.45 HP ; 5e, Fleury, 8,45 HPPPP; 6e, Jules Rabaux, 8.45 H ; 7e, Debusker, id.HPPP; 8e, Em. Olivier, 8.46 HP ; 9e, id, id.

10e prix : J. Delannoy. 8 h. 46 HPP ; 11e, Bulteau 8.46 HPPP ; 12e, Jules Rabaux, 8.46 H ; 13e, Dewilde 8.47 HPP ; 14e, H. Salembier, 8.47 HPP ; 15e, Vannier Wenhuyse, 8.48 HPP ; 16e, Pipart, 8.48 P ; 17e, Van-Bruxelles, 8.48 P ; 18e, Van-Bruxelles, 8 48 P ; 19e, Carbon, 8.48 PP.

20e prix, Leclerc, 8 h. 48 PP; 21e, Ch. Dubucquoy, 8.48 PP; 22e, Debuscher, 8.49 PPP; 23e, Craye, 8.49 PP; 24e, Dewilde. 8.49 PP; 25e, Pipart, 9.49 PP; 26e, Michon, 8.49 P; 27e, Dublé, 8.49 PP.

28e prix, Bruiois, 8 h. 49 PP; 29e, Ivo Volke, 8.50 P; 30e, J.-B. Godefrinda, 8.50 PP; 31e, Jules Rabruse; id. 32e, Van Walderen, 8.50 PP; 33e, J.-B. Niffle, 8.50; 34e, Robaeys, 8.50 P; 35e, E. Maton, 8.50 P; 36e, L. Renard, 8.50 P.

37e, Aloys, 8 h. 50 PP; 38e, Dupont, 8.50 PP; 39e, B. Monnier, 8.50 P; 40e. L. Lefebvre, 8.50 P: 41e. J. Tant, 0.51 PPPP; 42e, D. Desfontaines, 8.51 PPP; 43e. E. Olivier, 8.51 P; 44e, H. Frady, 8.51 P.

45e prix, Desmettre, 8 h. 51 P ; 46e, Ysebaert, 8.51 PP ; 47e, Dupont, 8.51 PP ; 48e, Warnour, 8.52 PP ; 49e, Em. Weerts, 8.52 PP ; 50e, Vande Wyver, 8.52 P ; 51e, Devoo, 8,52 P ; 52e, Jean-Baptiste Niffle, 8.52 P ; 53e, L. Wyseur, 8,52 PPPP ; 54e, Em. Matou, 8.52 P.

55e prix, Flévet, 8.52 P ; 56e, Coudou, 8.52, P ; 57e, Wamour, 8 53 P ; 58e, L. Debosque, 8.53 P ; 59e, Dumathieu, 8.53 ; 60e, Robueys, 8,53 ; 61e, Vroman, 8.53 62e, P. Marcq, 8.53.

63e, D'Hallulin Varrasse, 8 h. 53 OOOP; 64e, D. Desfontaines, 8.53; 65e, Madrieux, 8.54; 66e, L. Renard, 8.54; 67e, Evrard, 8.54; 68e, H. Catel, 8.54; 69e, Larivière, 8.54.

70e prix, P. Marcy, 8.54 ; 71e, Mortier, 8.54 ; 72e, J. Lepoutre, 8.54 ; 73e, Fruchard, 8.54 ; 74e, Ch. Coolo, 8.54 ; 75e, Tilleul, 8.54 ; 76e, Desobry, 8.54 ; 77e. Cornelut, 8.54 ; 78e, Caucheteux, 8.54 ; 79e, Bulteau, 8.54 ; 80e, Louis Bourgeois, 8.54.

Lundi 30 mai. 5e Concours sur Paris général et international, dans un rayon de 8 kilomètres. Prix d'honneur 200 fr. Vitesse propre, bénéfice de concours 10 secondes par 50 mètres, offert par la société l'*Eclair ailé*, établie chez le sieur Denis Desfontaines 127, rue de Tourcoing. Mise 1 fr. 60 par pigeon ; poules facultatives : 0 25 c., 1, 2, 3 et 5 francs. L'inscription des pigeons aura lieu le dimanche 29 mai, de 2 à 6 h. du soir.

— *Concours sur Paris* organisé par l'association colombophile roubaisienne, et donné au siège de la société le *Pigeon bleu*, établie chez M. Henri Clément, à Mouveaux. 106 pigeons lâchés le 22 mai, à 6 heures, par M. Aubin. Beau temps ; vent ouest.

1er prix, H. Clément, 9 h. 27 PP; 2e, J. Bonte. 9.28; 3e, H. Clément, 9.29 PP; 4e, H. Clément, 9.29 P; 5e, Michel, 9.37 P; 6e, A. Duhem. 9.37 P; 7e, L. Dupont, 9.38 PPPP; 8e, L. Dupont, 9.39 PPP; 9e, H. Delannoy, 9.40 PP; 10e, Deblaere, 9.40; 11e, Désaut, 9.42.

Le régulateur a été décerné à M. Clément à 9 h. 27 30 secondes.

Dimanche 29 mai, concours général sur Breteuil. mise 1 fr. 50 par pigeon, 50 c. pour frais. 100 francs prix d'honneur, l'inscription des pigeons se fera le samedi 28 mai de 3 à 6 heures du soir, au siège de la société *Les Chagrins* établie chez M. Foulon, rue des Fossés 35 (en face le 2me zouave derrière l'église Sainte-Elisabeth).

Nota. — Le concours de Clermont est remplacé par Breteuil.

— Résultat du concours social sur Paris, le 22 mai 1887, offert par le cercle *Union*, rue Saint-Antoine, Roubaix, lâcher sept heures, vent nord-ouest, par convoyeur Aubin Veevaert.

1er prix, P. Ducatteau, 10 h. 18; 2e, A. Vaissier; 3e, J. Marsy ; 4e, Ed. Dujardin ; 5e, P. Ducatteau ; 6e, P. Marsy ; 7e, P. Marsy ; 8e, V. Dazin ; 9e, L. Duvivier ; 10e, E. Dujardin ; 11e. H. Salembier ; 12e, H. Salembier; 13e, Ed. Beele; 14e, L. Duvivier; 15e, P. Marsy; 16e, H. Salembier; 17e, H. Salembier.

18e prix, E. Dujardin ; 19e, A. Hansenne ; 20e, P. Ducatteau ; 21e, P. Ducatteau ; 22e, J. Marsy ; 23e, E. Dujardin ; 24e, L. Duvivier ; 25e, J. Marsy ; 26e, H. Salembier; 27e, H. Salembier; 28e, A. Vaissier ; 29e, H. Salembier ; 30e, L. Duvivier ; 31e, J. Boudry, 11 heures 06.

Le cercle union rappelle aux amateurs situés dans un rayon de 20 kilomètres son concours général et international sur Cercottes, le dimanche 29 mai, marquage vendredi 27 mai, de 2 à 6 heures du soir.

De plus vendredi 27 mai il y aura un dressage sur Leforest ; mise en panier de 6 à 7 heures.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Le jeune Frédéric*, houille, venant de Pont-à-Vendin ; l'*Oscar*, houille, venant de Meurchin ; l'*Eperses*, houille, venant de Denain ; *Arche de Noé*, houille, venant de Bruay ; *Roméo*, houille, venant de Beuvry ; *le Fils unique*, houille, venant de Meurchin ; l'*Héloïse*, houille, venant de Pont-à-Vendin ; *Julia*, campêche, venant de Dunkerque ; *Robinson*, laine, id.; *Arche de Noé*, laine, id.; *Nil*, laine, id.; *Voltaire*, sable, venant d'Anvers.

Bateau attendu : *Pactole*, macadam, venant de Lesaines.

L'*Industrie*, houille, venant de Beuvry ; *Charles*, houille, venant de Beuvry ; *Dépit*, houille, venant de Beuvry ; *Costa rica*, sable, venant d'Anvers ; *Jeudi-Saint*, mélasse, venant de Dunkerque ; *Lacryma Christi*, houille, venant de Beuvry ; l'*Echo*, sable, venant d'Arques.

Bateau attendu : Le *Chasse l'eau*, chaux, venant de Chercq.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 52me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

Sans rivales

Fresnay (Loire-Inférieure), le 4 janvier 1887. — Je vous demande encore une boîte de vos excellentes Pilules suisses à 1 fr. 50. Remède sans rival, puisqu'il suffit de l'essayer pour être soulagé immédiatement, c'est ce qui m'est arrivé bien souvent. Atteinte de jaunisse, constipation, manque d'appétit, crampes d'estomac, insomnie, tout cela a disparu depuis que j'emploie les excellentes Pilules suisses. Plusieurs personnes, à qui je les ai conseillées, ont obtenu également de très bons résultats. Autorisation de publier. Mlle Guilbaud, institutrice. Signature légalisée. 14831d

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Société de secours aux blessés militaires. — Nous avons sous les yeux le compte-rendu de l'assemblée générale tenue le 13 mars dernier par le comité de Tourcoing de la Société de secours aux blessés militaires et, afin de faire ressortir combien cette œuvre si patriotique s'est développée ici, en peu de temps, nous croyons devoir reproduire quelques passages du rapport présenté, à cette réunion, par M. Léon Monnier, président du comité.

Non content de soulager, par des envois aux ambulances de médicaments et objets utiles, nos soldats blessés ou souffrants, le comité exerce encore son action bienfaisante sur ceux qui nous reviennent, la santé trop souvent ébranlée, et parfois presque incapables de travailler.

« Le but de la Société de Secours aux blessés, dit le rapport, n'est pas uniquement de faire parvenir aux ambulances éloignées les médicaments et douceurs nécessaires aux soldats qui y séjournent ; il est également de notre devoir, de secourir et d'abriter ceux qui rentrent dans leur pays, soit par un congé de convalescence obtenu à la suite de maladies longues et cruelles, soit par un congé définitif donné bien souvent à des malheureux qui, épuisés par la maladie, ne reviennent que pour rester peu de temps au milieu de ceux qui leur sont chers.

» *C'est donc de ce premier point que je vais me permettre de vous entretenir.*

» Le retour d'un certain nombre de soldats rapatriés nous a imposé certaines dépenses nous permettant de leur donner des vêtements, et les aider pécuniairement pendant quelque temps afin de les mettre à même de trouver un emploi sérieux.

» Ces dons n'étaient affectés qu'après renseignements pris à bonne source, et contrôlés par notre vigilante police auprès de laquelle nous trouvons toujours une obligeance au-dessus de tout éloge. Le congé donné par l'autorité militaire était exigé afin de bien connaître à qui nous avions affaire.

» La situation du militaire était alors examinée, car les secours variaient suivant la nécessité ou l'indigence qui régnait au domicile des parents.

» C'est ainsi que les uns recevaient seulement un vêtement, d'autres de l'argent, et enfin les plus malheureux les deux dons réunis.

» Les militaires qui se trouvaient dans la catégorie des secours pécuniaires, recevaient une somme de 6 francs par semaine, de manière à ne pas gaspiller l'argent que vous nous avez confié. Ce secours tombait de lui-même lorsque les militaires trouvaient de l'occupation, ou lorsque nous étions assez heureux de leur en procurer.

» Le Bureau de Bienfaisance nous a été également des plus utile pendant cette année ; sur notre demande, il consentait à donner le pain à ceux qui n'avaient pas d'ouvrage, puis les médicaments et les visites de médecin, à ceux dont l'état de santé exigeait des soins particuliers.

» *Nous adressons aux administrateurs de cet établissement charitable, nos plus sincères remerciements, et espérons pouvoir, dans l'avenir comme dans le passé, compter sur leur patriotique et généreuse intervention.*

» Avant de terminer ce point de notre rapport permettez-nous d'adresser des remerciements aux industriels qui, sur notre demande, ont consenti à prendre chez eux, ceux pour qui nous sollicitions de l'occupation. Un de nos grands industriels a même, par sa généreuse intervention pécuniaire, facilité la situation d'un fiévreux qui a maintenant un commerce lui permettant de gagner honorablement sa vie.

» Il serait à désirer, Messieurs, que nous puissions trouver des places plus nombreuses pour ceux qui reviennent affaiblis par des maladies contractées au service et à la gloire de notre chère Patrie.

Des envois assez importants ont été également faits aux ambulances.

Voici ce que dit le rapport sur les boîtes de secours que le comité a fait déposer dans plusieurs quartiers de la ville.

» En nous occupant des militaires, nous ne pouvions nous désintéresser d'une organisation nous permettant de mettre à la disposition de Messieurs les médecins, les objets nécessaires pour soigner les cuvriers qui sont victimes d'accidents sur la voie publique.

» Comme nous avons eu l'honneur de vous le dire l'année dernière, des boîtes de secours ont été déposées dans certains quartiers de la ville ; ce matériel était à la disposition de Messieurs les docteurs, et contenait le strict nécessaire pour une entrée en campagne.

» Ces Messieurs nous ont fait remarquer que pour compléter ces boîtes et permettre de s'en servir d'une manière efficace, il était urgent d'y adjoindre une certaine quantité d'objets, dont ils ont bien voulu nous donner la liste.

» Nous nous sommes empressés de répondre à leurs désirs et nous avons tout lieu d'espérer que maintenant, elles seront d'une précieuse utilité à notre laborieuse population.

La situation financière de la société est excellente. Après avoir consacré 193 fr. à des secours à des soldats rapatriés, 716 fr. 70 aux envois d'objets au Tonkin et à Madagascar, 199 fr. 60 à l'achat des médicaments pour les boîtes de secours, le comité a encore obtenu un excédant de recettes de fr. 2.857 63 qui porte son avoir disponible au 1er janvier 1887 à 3.506 fr. 33, défalcation faite de la part des cotisations revenant au comité central.

Nous félicitons bien sincèrement les membres du comité de Tourcoing pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent à cette belle œuvre, et nous souhaitons que la société, qui compte déjà plus de deux cents membres, prenne de plus en plus d'extension dans notre ville où la charité n'est pas un vain mot et où les sentiments patriotiques sont très vivaces.

Pour faciliter la remise des dons en espèces ou en nature, nous donnons ci-dessous à nouveau les noms et adresses des Membres du Comité local de Tourcoing.

Bureau. — Président, M. Léon Monnier, rue Winocq-Choqueel ; Vice-président, M. Charles Pollet, rue de Lille ; Secrétaire, M. Fernand Lambin, rue du Château ; Secrétaire-adjoint, M. François Masurel fils, rue de Wailly ; Trésorier, M. Georges Lombard, rue de Tournai.

Conseil. — MM. Alexandre Deletombe, rue Motte ; Paul Duquesnoy, rue de Tournai ; Robert Fallot, rue des Piats ; Grau-Six, rue de Lille ; Edmond Leroux, rue de Dunkerque ; Julien Tack rue de Guisnes ; Louis Tiberghien, rue de Lille.

Avis militaire. — Il est rappelé aux hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes 1882 et 1884 et aux hommes des services auxiliaires des classes de 1874, 78, 80, 82 et 1884 des cantons de Tourcoing, qu'ils sont tenus de se présenter jeudi 26 mai courant, à 9 h. du matin au plus tard, contour de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, pour répondre à l'appel de leur nom, porteurs de leur livret militaire.

Un vol d'outils de plafonneur a été commis dans l'avant-dernière nuit, dans des maisons en construction, rue Victor Hugo. L'auteur est inconnu.

Un cadavre a été retiré hier du canal de Roubaix près du pont du boulevard. On suppose qu'il s'agit d'un nommé Verbecke, demeurant au Grand'Plaisir, disparu de son domicile depuis 8 jours environ.

LILLE

Le carnaval laïque. — C'est dimanche prochain, jour de la *Pentecôte* — vieux style — que doit avoir lieu à Lille le grand carnaval d'été, organisé par le Denier des écoles laïques, sous la haute férule des journaux opportunistes et libres-penseurs, et le patronage spécial de la municipalité.

Nous avons déjà dit quel spectacle peu moralisateur, cette mascarade grotesque présenterait pour la jeunesse des écoles. C'est une pensée bizarre que d'exhiber, dans une fête scolaire et de bienfaisance, des oripeaux et des marques dont la destination s'était limitée jusqu'à ce jour à un public particulier et à des réjouissances d'un autre ordre. Quoi qu'on en dise, la fin ne saurait justifier les moyens, et nos modernes auraient dû se souvenir du vieux distique latin qui recommandait d'accorder à l'enfance le plus grand respect.

Cette pensée, en dehors même de toute considération religieuse, aurait dû guider les organisateurs de la fête et leur inspirer des divertissements plus conformes au but poursuivi. Mais on veit où fatalement aboutit la morale laïque.

Dans ces conditions, nous sommes certain que pas un catholique et un conservateur ne voudra directement ou indirectement prêter son concours à l'œuvre mauvaise et anti-religieuse que poursuit le denier des écoles. Quoique nous n'ayons pas l'intention de nous arrêter sur cette fête, nous tenons à prémunir nos lecteurs contre les prospectus, plus ou moins hypocrites et les réclames plus ou moins habilement dissimulées. Il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'une fête scolaire, il s'agit d'une manifestation politique et maçonnique et, à ce point de vue, nous reconnaissons que les promoteurs ne pouvaient mieux donner son vrai caractère à cette exhibition qu'en la convertissant en saturnale.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort du fils cadet du général Faidherbe, décédé le 23 mai, à Paris.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 24 mai 1887

Présidence de M. EUGÈNE JOURDAIN

Paiement d'une marchandise égarée. Intérêts

Le 15 juin 1886, M. P. F... fils, de cette ville, avait vendu un lot de peigné à M. D..., de Paris. Cette marchandise fut remise au Conditionnement puis expédiée, mais, par suite d'une erreur, soit du Conditionnement, soit de la compagnie du chemin de fer, elle prit une fausse direction et alla à Verviers.

Sur refus de paiement de la valeur de la marchandise, un jugement par défaut fut rendu, le 20 avril dernier, contre M. D..., qui, de son côté, avait intenté une action contre la Compagnie du Nord devant le tribunal de la Seine.

C'est sur opposition à ce jugement, le condamnant à payer l'importance de la facture et les intérêts du jour de la vente, que M. D... revient aujourd'hui.

Il invoque, devant le tribunal, une exception de litispendance. S'il est vrai, dit-il, que la chose périt pour son propriétaire, *res periit domino*, ce principe n'est applicable qu'autant que le vendeur n'est pas en même temps expéditeur et n'ait pas, de ce fait, encouru une responsabilité. Or, cette responsabilité éventuelle de M. P. F... fils, il ne sera pas possible de l'établir avant que le procès pendant devant le tribunal de la Seine n'ait reçu une solution, et d'une décision, prise antérieurement sur le litige, pourrait résulter un conflit.

M. D..., demande donc au tribunal de surseoir à statuer jusqu'à ce que les juges de la Seine aient prononcé.

En ce qui concerne les intérêts réclamés, il prétend qu'en vertu de l'article 1153 du code civil, les intérêts moratoires ne sont dûs qu'à partir du jour de la demande en justice.

M. P. F... fils répond que la marchandise était livrable au conditionnement de Tourcoing ; qu'il l'y a remise et qu'à la suite de cette délivrance, cette marchandise devenue corps certain, restait aux risques de M. D... que celui-ci avait reçu facture et bulletin du conditionnement sans aucune protestation.

Il ajoute que si une erreur a été commise, il n'a pas à intervenir dans le débat soulevé à Paris entre la Compagnie du Nord et M. D..., c'est *res inter alios acta*; que, pour lui, il a rempli ses obligations, et que d'ailleurs ni le conditionnement, ni la Compagnie du Nord ne l'appellent devant le Tribunal de la Seine.

Pour les intérêts, M. P. F... fils invoque la mention de « intérêts réciproques 1|2 0|0 par mois » portée sur la facture, stipulation qui fait la loi des parties, en vertu de l'article 1652 du code civil.

M. P. F... fils, demande en conséquence la confirmation du jugement qui a condamné M. D.. à lui payer l'importance de la facture plus les intérêts.

La cause a été mise en délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Commissions — Commissionnaires

Le tribunal de commerce de Tourcoing avait prononcé la résiliation de marchés de fils au tort de M. Sinelle Arnoult, l'acheteur, et condamné ce dernier à payer à MM. J. et G. Clarisse la somme de 1407 fr. 45 pour indemnité du préjudice causé. Mais il avait repoussé MM. J. et G. Clarisse dans leur prétention de se faire allouer la somme de 800 fr. 80 comme étant due au commissionnaire par qui le marché avait été conclu, le tribunal estimant que la commission est acquise à l'intermédiaire seulement lorsque le marché est complètement exécuté de part et d'autre.

Sur appel, la Cour a confirmé de ce chef le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing. Elle dit qu'une fois le marché parfait entre acheteur et vendeur, s'il manque d'être exécuté par la faute de l'un ou de l'autre, cette partie devra payer la commission de l'intermédiaire, à tout le moins comme dommages-intérêts (article 1382 du code civil).

En conséquence, la Cour a condamné M. Sinelle Arnoult, à payer à MM. J. et G. Clarisse les 1407 fr. 45 c. alloués par la juridiction consulaire et elle y a ajouté les 800 fr. 80 c. pour commission de l'intermédiaire, soit au total 2208 fr. 25c. La cour a, de plus, mis tous les frais de première instance et d'appel à la charge de M. Sinelle Arnoult.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 24 mai

Présidence de M. le conseiller HIBON. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur général.

1re affaire

VOL A ROUBAIX

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Ce sont trois jeunes gens, blonds, à la moustache et à la barbe à peine naissantes. Ils portent un vêtement foncé avec pantalon clair et de fantaisie.

Ils nient leur culpabilité.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

Les témoins cités l'ont tous été à la requête du ministère public. Ils sont au nombre de quatre.

1er témoin. — M. Théophile Leroy, commissaire de police à Roubaix, expose que les époux Decaux-Géry, habitant rue Franklin 114, constatèrent, en rentrant chez eux, vers minuit et demi, qu'ils venaient d'être victimes d'un vol. On avait escaladé une palissade entourant la maison et pénétré par la fenêtre de la salle à manger, en brisant un carreau et faisant jouer l'espagnolette. On avait visité, fouillé et dévalisé toute la maison.

On aurait, en effet, enlevé une multitude d'objets tels que chaine de montre en or avec médaillon, louche en argent, couverts en argent et métal, couteaux, pardessus en drap noir, chapelet, collier, boucles d'oreilles, bracelet, boutons de chemise, etc. On trouva, sur les lieux, deux instruments abandonnés par les malfaiteurs, un ciseau de menuisier fait avec une vieille lime et un poinçon; mais, à l'intérieur, on n'avait fracturé que le tiroir d'une armoire-buffet.

Les voleurs avaient dû s'enfuir par le jardin de Mme Philipperon, en escaladant une palissade de 2 m. 30 sur laquelle on a relevé quatre empreintes de bouts de chaussures, et gagner ainsi la rue de la Balance. Dans le jardin de Mme Philipperon, on a également constaté les empreintes récentes de pas d'hommes.

On fut, pendant plus d'un mois, sans connaître les auteurs du vol, mais, au commencement de mars, Jules Delplanque père, maçon à Roubaix, se serait plaint à la police de son fils qui l'aurait frappé, même avec un instrument tel qu'un casse-tête américain. D'après le certificat médical dont M. le président ordonne la lecture, les blessures de Jules Delplanque lui auraient occasionné une incapacité de travail de quinze jours. Son fils a été condamné à Lille, pour ce fait, à six mois de prison.

Delplanque père déclara en même temps, à la police que, la nuit du 23 au 24 janvier, ce dernier s'était absenté de six heures du soir à minuit. Dans la même nuit, Emile Delplanque aurait reçu deux jeunes gens, chez son père, dans la cuisine. Celui-ci étant descendu, aurait, à travers la porte vitrée qui donne accès de la cage de l'escalier dans sa cuisine, vu une chaine, une louche et des couverts aux mains de son fils et des deux autres individus qu'il désignait par les sobriquets de Chei et d'Hubert. Vers trois heures du matin, Emile Delplanque et ses compagnons étaient sortis avec les objets et en parlant d'Herseaux.

A la suite de la dénonciation portée contre son fils, par son mari, la femme Delplanque se sépara de celui-ci.

Le 7 mars, Delplanque apporta à la police, un paletot en drap noir et un couteau-canif avec manche en nacre blanc, disant qu'il avait trouvé chez lui ces objets ne lui appartenant pas. Les époux Decaux les reconnurent, bien qu'on eût remplacé le col en velours noir du paletot par un col en velours bleu et les boutons, sauf un, par d'autres plus vieux de genres différents. Ils reconnurent également un couteau de table, à manche noir, qui fut saisi au nouveau domicile de la femme Delplanque, mere de l'accusé Emile Delplanque.

2e témoin. — M. Decaux, menuisier à Roubaix, déclare qu'on lui a volé au moins pour 500 fr. Un billet de 100 fr. a échappé aux voleurs

3e témoin. — Mme Marie Cuvillier, femme Decaux, indique les objets volés qui sont ceux déjà énumérés et d'autres encore, parapluie, fichus, cuillers à café etc On a pris de tout jusqu'à des brides à chapeau, mais on n'a rien soustrait dans le tiroir qu'on a fracturé.

4e témoin. — Jules Delplanque, maçon à Roubaix, père du premier accusé, confirme les faits dont M. le commissaire de police a déposé. Il déclare que les deux individus qu'il a vus avec son fils, la nuit du vol, venaient constamment chercher ce dernier depuis trois mois. Le témoin ajoute qu'Emile Delplanque a été condamné pour l'avoir frappé et ne l'avoir lâché que parce qu'il le croyait mort. C'est la sixième fois qu'il battait son père.

Au cours de cette déposition, l'accusé Dujardin interpellé, est amené à neutraliser n'avoir jamais eu de revolver sur lui. Cette réponse soulève un tollé général parmi les témoins, M. le commissaire déclare avoir trouvé un revolver chez lui.

PLAIDOIRIES

M. Duhamel, substitut du procureur général, résume les arguments de l'accusation.

Mes de Prat, Couhé et Vancauwenberghe demande au jury d'acquitter. Ils réfutent les charges. Ces charges sont, contre les trois accusés, la déposition de Delplanque père, et, en outre, contre Emile Delplanque seul, la découverte du paletot, du canif et d'un couteau volés.

QUESTIONS AU JURY

Elles sont au nombre de dix. Trois sont relatives au point de savoir si les accusés Delplanque, Rouzeeuw et Dujardin sont coupables de vol. Les 4e à 9e questions concernent les circonstances gravantes de nuit de maison habitée, de pluralité d'auteurs, d'escalade d'effraction extérieure et d'effraction intérieure.

La dixième, enfin, est une question subsidiaire, posée par M. le président, comme résultant des débats : C'est celle de savoir si Emile Delplanque n'est pas, au moins, coupable de complicité par recel.

La réponse du jury est : Non, sur les trois premières questions. — Oui, à la majorité sur les autres. Il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé Delplanque.

RÉSULTAT

Emile Delplanque est condamné à trois ans de prison.

Rouzeeuw et Dujardin sont acquittés.

2me affaire. — **Tentative de destruction de maison à Quiévy, au moyen de matières explosibles.**

RÉSULTATS

Hainaut, défendu par Me Hattu, est condamné à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour dans les lieux indiqués par le gouvernement.

Leroy, défendu par Me Bertin, est condamné à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Les deux accusés sont, en outre, condamnés, envers M. Duez, la partie civile, au franc de dommages-intérêts demandé par Me d'Hooghe, au nom de celle-ci.

3e affaire. — **Affaires de mœurs**

L'accusé Edouard-Alfred-Pierre Wilsoet, est magasinier à Lille. Il est âgé de 19 ans, étant né dans cette ville, le 5 juillet 1867.

Wilsoet est acquitté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LES PROCESSIONS

Roubaix, 22 mai 1887.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Un de nos conseillers ne profitera-t-il pas d'une prochaine séance pour proposer à nouveau un vœu en faveur du rétablissement des processions ?

En supposant même que l'arrêté du maire qui s'en suivrait reçoive de la Préfecture le même accueil que le premier, chacun aura néanmoins fait son devoir ; car il est des droits qu'il ne faut jamais laisser affaiblir par le temps mais soutenir par une protestation incessante. Et comment pourrait-on d'ailleurs nous refuser nos processions quand nous avons vu, cette année, les rues de la ville concédées pendant deux jours à un industriel pour une cavalcade-réclame ! ce qui a été accordé à un seul ne le serait pas à vingt-six mille pétitionnaires ?

On ne saurait le croire, il est même permis de supposer que M. Vaissier et ses amis, qui ont autrefois supprimé les processions, ne nous refuseraient pas, s'ils revenaient au pouvoir, ce qu'ils ont demandé et obtenu pour eux-mêmes. Il y a donc lieu d'espérer que ces considérations ne seraient pas sans influence près du Préfet et le disposeraient en faveur de l'arrêté à intervenir. On ne voudra pas nous refuser à nous catholiques, c'est-à-dire à l'immense majorité de notre population, un petit coin à ce soleil de liberté, qui, sous une vraie République doit luire pour tout le monde.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

D.

NORD

Les élections municipales de Denain. — Des élections municipales ont eu lieu à Denain, pour la nomination d'un nouveau Conseil municipal. La liste de gauche a passé. Voici les résultats de l'élection :

Inscrits : 3.614 ; votants : 2.640 ; majorité absolue : 1.320. — MM. Gabriel Chadeffaud, directeur des forges, 1.993 ; H. Jubeau, directeur de la maison Cail, 1.980 ; E. Hontart, maître de verreries, 1.845 ; Delcambre-Bridoux, conseiller général, 2.072 ; M. Brion, ingénieur, 1,957; Ch. Vigroux. distillateur. 1,974; A. Hecquet, directeur d'usine, 1.959 ; A. Villain, marchand de fers, 1,929; J. Oprinet, ingénieur, 2.061.

A. Vast, brasseur, 1.952 ; Dupuis-Caron, faiencier, 1.894 ; Vincent, pasteur. 1 821 ; A. Fontaine, boulanger, 1.604 ; Jonglet-Moura, brasseur, 1.917 ; A. Dubois, ancien porion, 1.801 ; Ch. Dijon, géomètre, 1.901; J. Laurette, 2065; J.-B. Laurette, 1.975; Ch. Aiglave, négociant, 1.874 ; H. Fontaine, charcutier, 1.705 ; A. Blary, marchand tailleur, 1.845 ; Leclercq, cultivateur, 1.890 ; G. Desmouselle, constructeur de bateaux, 1.975; H. Piermann, marchand boucher, 1.789 ; Leclercq-Caton, constructeur de bateaux, 1.858 ; J. Tournon. tonnelier, 1.807 ; A. Alkembrecher, serrurier, 1.657.

Conseil d'arrondissement de Douai. — Les électeurs seront convoqués le dimanche 29 mai, à l'effet d'élire les conseillers d'arrondissement des cantons d'Arleux, Douai-Nord, Douai-Ouest, Douai-Sud et Marchiennes, en remplacement de MM. Trannia, Renard, Morel, députés ; Nuthy, Raison, Delerue, Willox et Hellecque, conseillers démissionnaires après le dépôt à la Chambre du projet de transfert des Facultés de Douai à Lille. Ces conseillers démissionnaires sont présentés de nouveau et n'ont pas de concurrents.

La municipalité de Rosendaël. — Le conseil municipal de Rosendaël s'est réuni dimanche pour proceder à l'élection d'un maire et d'un adjoint en remplacement de MM. Lefèver et Debavre dont la nomination avait été annulée par décision du conseil de préfecture.

M. Lefever a été renommé maire et M. Debavre adjoint.

Le conflit continue donc.

Douai. — *Résultats de la session de la cour d'assises de mai.* — Dix-neuf affaires étaient inscrites au rôle. Deux ont été remises à la prochaine session. Le jury a prononcé sur les 17 autres et statué ainsi sur le sort de 30 accusés dont 9 ont été acquittés et 21 condamnés.

Parmi les condamnés, une femme l'a été à la peine de mort, un individu aux travaux forcés à perpétuité. Il y a eu 6 condamnés aux travaux forcés à temps qui, réunis, ont encouru 42 années de cette peine. Il y a eu 4 condamnés à la réclusion dont les peines additionnées forment un total de 27 années. Enfin, les 9 condamnés à l'emprisonnement ont à subir 22 ans et 8 mois de détention.

La cour a en outre prononcé une peine de relégation et assujetti deux condamnés à l'interdiction de séjour pendant 5 ans chacun.

— Aujourd'hui mercredi, la cour, réunie en audience solennelle et en robes rouges, dans la salle du Parlement de Flandre, a procédé l'installation de M. Blondel comme avocat général et de M. Dagallier, comme substitut du procureur général.

BELGIQUE

Courtrai. — On nous écrit de Courtrai, 25 mai :

« Le tribunal a prononcé samedi dans l'affaire du cimetière. Il se rallie complètement à l'avis du ministère public. Les hospices civils recevront donc fr. 30.000 de la ville pour les deux hectares comprris, outre 10 0|0 de frais de remploi, et fr. 1.25 d'intérêt d'attente soit en tout fr. 33.325. Quant aux deux locataires du terrain, l'indemnité allouée à l'un s'élève à fr. 4.024 et pour l'autre à fr. 1.676.

» Puisque je suis à vous parler du tribunal, je dois vous signaler un fait de brutalité qui a eu lieu, lundi dernier, à la correctionnelle. Un nommé Vasseur, d'Tseghem, dangereux repris de justice, était prévenu, conjointement avec Pierre Lezy et Floren, de vol avec effraction et escalade. Pierre Lezy faisait défaut, Wittouck déniait le vol et Vroman désignait ce dernier comme auteur du délit.

» Le tribunal venait de condamner Wittouck à un an de prison quand, pris de rage, le condamné, muni de ses menottes, asséna deux violents coups de poing en pleine figure de Vroman. Le pauvre garçon, tout ensanglanté, s'affaissa au pied du tribunal, pendant que les gendarmes saisissent Wittouck et l'empêchent de nuire.

» Le tribunal, faisant droit au réquisitoire de M. Béthune, substitut du Procureur du Roi, a condamné immédiatement Wittouck à 6 mois de prison et 100 francs d'amende. »

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 mai.* — Arthur Caby, rue Devaix, 53. — Maurice, Loof, rue Beaumont, 19. — Juliette Lesage, rue des Longues-Haies, cour Cernille, 3. — Charles Doby, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 7. — Hélène Dupont, rue Archimède, cour Wille, 14. — Victoire Fontaine, rue Bayart, 15. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Hyppolite Beuckels, 3 jours, rue Jean-Bart, 24. — Léon Mehu, 4 ans, rue des Arts, 26. — Beudin, présenté sans vie, rue du Pile, maisons Herchuelz, 6. — Hortense Vanbever, 9 mois, rue Saint-Antoine, 38. — Catherine Hazebrouck, 80 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, cour [illegible] gie, 3. — Zoé Fysson, 2 mois, rue Labruyère, [illegible] tine Fontaine, 3 jours, rue Bayart, [illegible] 9. — Valen[illegible] Charles [illegible]

CROIX. — *Déclarations de